

J'Y VOIS CLAIR

Pourquoi l'Eglise a-t-elle davantage indemnisé les victimes flamandes de la pédophilie ?

ALINE BRUGMANS (ST.)

L'Eglise catholique s'est acquittée de trois millions d'euros à titre de compensation pour les victimes d'abus sexuels et de pédophilie. 628 dossiers ont été examinés par le Centre d'arbitrage. Seuls 178 dossiers émanaient de francophones.

Rappel des faits. En 2010, l'évêque de Bruges Roger Vangheluwe admet avoir abusé de sa nièce. Suite à ce scandale, la Chambre des représentants lance une commission spéciale dite commission « abus sexuels ». Un Centre d'arbitrage est mis en place. Les victimes d'abus sexuels et de pédophilie dans une relation d'autorité au sein de l'Eglise peuvent s'y présenter entre mars et octobre 2012. Ils peuvent également se rendre dans un des onze points de contact établis dans les diocèses. 628 victimes se manifesteront, dont seulement 178 francophones. Le Centre d'arbitrage a examiné chacun de ces dossiers et en est venu à bout en 2016. Le tout sera soumis à la Chambre durant la semaine du 25 avril prochain.

Davantage d'abus en Flandre ? « Le fait qu'il y ait eu plus de victimes en Flandre est probablement dû à l'époque où les faits ont eu lieu, car à ce moment-là, l'Eglise était bien plus présente dans la société flamande que wallonne », explique Hubert Wattier, responsable presse du diocèse de Tournai. « Il y avait alors beaucoup plus d'institutions scolaires religieuses et d'internats catholiques en Flandre », confirme M^{re} Guy Harpigny. L'évêque de Tournai explique aussi que le catéchisme était probablement moins présent en Wallonie.

Des statistiques fiables ? Selon Karine Lalieux (PS), qui fut présidente de la commission spéciale « abus sexuels », il ne s'agit que d'une réalité statistique issue du rapport final déposé par les experts. « Nous nous sommes bien sûr posé la question (de ce déséquilibre) quand nous avons vu les résultats du Centre d'arbitrage, mais ces chiffres sont établis sur base de dossiers. Donc on ne peut que faire des hypothèses sur le pourquoi de ces chiffres. Sur base de faits, nous ne pourrions jamais savoir ce qu'il en est vraiment », déplore-t-elle. Elle

explique aussi que des écoles communales ont vu le jour bien plus tôt et bien plus vite en Wallonie qu'en Flandre.

D'autre part, Karine Lalieux souligne que les faits sont très anciens, certains même des années cinquante. « Certaines victimes n'ont peut-être pas envie de revenir sur cette expérience douloureuse et n'oublions pas que d'autres sont peut-être décédées entre-temps. » Pour finir, Karine Lalieux explique aussi que la Flandre disposait d'avocats bien plus actifs sur ces affaires et que des initiatives pour réunir les victimes y existaient déjà bien avant le scandale. « Dès les années nonante, des associations de victimes ont émergé suite à une dynamique sociétale qui est bien plus forte en Flandre qu'en Wallonie », explique-t-elle.

« Dès les années nonante, des associations de victimes ont émergé suite à une dynamique sociétale qui est bien plus forte en Flandre qu'en Wallonie »

KARINE LALIEUX

Soulignons aussi que deux tiers des victimes ayant fait part de faits d'abus sexuels sont des hommes. Karine Lalieux explique ceci par le fait que les écoles et les internats n'étaient pas mixtes à l'époque. Ce sont les garçons qui se sont retrouvés le plus souvent au contact des prêtres pédophiles.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Les victimes

peuvent toujours se manifester auprès des points de contact établis dans les diocèses de Belgique. Chaque diocèse a une personne de référence auprès de laquelle les victimes peuvent s'adresser. « Les victimes doivent continuer de se manifester et nous continuons, en effet, de recevoir des appels », affirme Hubert Wattier.